



Syndicat National « Force Ouvrière »

des Finances Publiques

Section d'Indre et Loire

Commission administrative paritaire locale du 14 juin 2012

L'ordre du jour de la C.A.P. concernait :

- 1) Approbation du procès verbal de la CAPL n° 1 du 4 janvier 2012,
- 2) Approbation du règlement intérieur des CAPL,
- 3) Recours en révision de note déposé par 1 cadre A (des 2 filières) en fonction dans le département,
- 4) Bilan de la campagne de notation sera également présenté.

1) Approbation du procès verbal de la CAPL n° 1 du 4 janvier 2012

Vote Pour : Administration, F.O ; CGT SNUI

2) Approbation du règlement intérieur des CAPL

Le Président nous présente le nouveau règlement intérieur qui régit les modalités de fonctionnement des nouvelles CAPL à compter du 01 janvier 2012. Les quatre points importants étant :

- les convocations des membres de la commission
- l'ordre du jour et convocation
- le déroulement des réunions
- les facilités accordées aux membres des commissions

Vote Pour : Administration

Vote Contre : SNUI

Abstention : F.O

La CGT ne souhaite pas prendre part au vote

3) Recours en révision de note déposé par 1 cadre A (des 2 filières) en fonction dans le département

L'agent a obtenu une revalorisation à 0.01

Vote Pour : Administration, F.O ; CGT SNUI

FO justifie son vote estimant que la note de 0.01 était représentative de l'investissement personnel de l'agent noté (1^{ère} notation), l'appréciation générale du notateur final étant dès lors en adéquation avec la note chiffrée.

4) Bilan de la campagne de notation sera également présenté

voir tableau en PJ

Vos représentants FO : Bertrand VIANO (L'île Bouchard) et Ivan SAUVAGE (Tours Banlieue Ouest).